

Sur proposition de Laurent KERLIR

Vœu du CESER sur les conséquences du projet de loi de finances 2020 sur les réseaux consulaires en Bretagne

Le projet de loi de finances pour 2020 a été présenté ce vendredi 27 septembre en Conseil des ministres. Il vise à maintenir la trajectoire engagée en termes de maîtrise de la dépense publique, de diminution des impôts et de financement des priorités retenues par le gouvernement.

Ce projet de loi prévoit une diminution des budgets alloués en 2020 et les années suivantes aux réseaux consulaires, avec une diminution de 100 millions d'euros, soit 15 %, de la taxe pour frais de chambres des CCI (dans une trajectoire de 400 millions d'euros sur 4 ans), et une réduction de 15 % (soit 45 millions d'euros) de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB), principal outil de financement des chambres d'agriculture.

En Bretagne, cette disposition signifie pour les CCI près de 5 millions d'euros en moins pour l'accompagnement des créateurs d'activités nouvelles et des entreprises en développement ; depuis 2014, la diminution de leurs ressources publiques pour ces missions s'élève à 60 %. La TATFNB constitue 40 % des ressources budgétaires des chambres d'agriculture de Bretagne (24,6 M€), soit une baisse annoncée de 3,6 M€. Sachant qu'un euro d'impôt utilisé pour financer une action permet de lever au minimum 3 € pour le développement agricole, le secteur agricole breton risque d'être privé de près de 10 M€.

Le CESER s'inquiète de cette disposition et craint qu'elle n'affaiblisse un peu plus encore les corps intermédiaires, régulièrement interpellés voire remis en cause, à l'heure où la société a besoin de cohésion, de lieux de co-construction et de médiation. Cette disposition s'inscrit en effet dans un contexte de fragilisation d'autres acteurs en Bretagne, notamment des associations, dont le CESER a soulevé toute l'importance dans le développement régional mais aussi la vulnérabilité face à la réduction des financements publics et à l'évolution des modalités selon lesquelles ils sont attribués.

A l'occasion du grand débat national et de la crise sociale et politique qui l'a précédé, le CESER a rappelé l'importance de la délibération collective pour élaborer un projet de société et proposer des solutions, de court terme pour répondre aux situations les plus graves et les plus urgentes, mais aussi de moyen et long termes, dans l'objectif d'un développement durable. Il a insisté sur la place que cette délibération collective devait redonner aux corps intermédiaires dans leur rôle de représentation, d'organisation du dialogue, de traduction des attentes, tant la crise avait montré les limites de la seule confrontation directe entre les citoyen·ne·s et les politiques.

Le CESER rappelle que les réseaux consulaires sont au quotidien les interlocuteurs de proximité des entreprises, des agriculteurs, des artisans, qu'ils accompagnent dans leurs projets individuels et collectifs, appuient, conseillent, assistent, forment. Ils sont aussi les interlocuteurs des acteurs publics, Etat, Région, collectivités territoriales, dans leur mission consultative, de représentation, de gestion. A ce titre, comme les autres corps intermédiaires, ils sont des partenaires essentiels dans l'accompagnement des transitions (écologique, climatique, alimentaire...), et, particulièrement en Bretagne, dans la mise en œuvre de la démarche « Breizh COP ».

Le CESER s'inquiète enfin des conséquences sociales de cette disposition dont l'ampleur et le calendrier de mise en œuvre font peser une menace sur les emplois des collaborateurs et des collaboratrices des chambres consulaires. Ainsi, en Bretagne, les CCI ont déjà perdu près de 15 % de leurs collaborateurs ces dernières années sur les missions d'intérêt général qu'elles mènent sur l'ensemble des territoires.

A la veille de l'examen de ce projet de loi de finances par l'Assemblée nationale, le CESER attire donc l'attention du Président du Conseil régional, des représentants des collectivités territoriales et des parlementaires sur les conséquences en Bretagne de cette disposition visant à réduire, dans ces proportions et dans ce calendrier, le financement des réseaux consulaires.

Vote sur le vœu du CESER de Bretagne

Vœu du CESER sur les conséquences du projet de loi de finances 2020 sur les réseaux consulaires en Bretagne

Nombre de votants : 59

Ont voté pour l'avis du CESER : 49

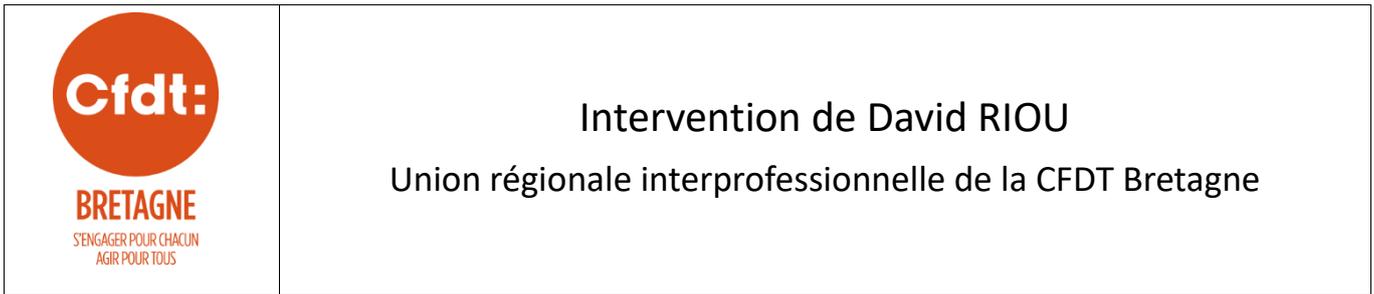
Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Laetitia BOUVIER (JA), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 10

Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante)

Adopté à l'unanimité



La CFDT tient à alerter le Conseil régional sur ses inquiétudes quant à l'avenir de la chambre d'agriculture de Bretagne.

Pour faire face à un contexte budgétaire tendu auxquelles viennent s'ajouter des annonces gouvernementales imposant une baisse de l'ordre de 15 % de leur financement et ce dès 2020, les élus des Chambres d'Agriculture de Bretagne viennent de présenter aux représentants du personnel leur nouveau projet politique et d'entreprise pour y faire face.

Ce projet met en lumière les activités à arrêter et transférer et, dans une moindre mesure, définit celles à optimiser ou développer. Il s'accompagne également d'une volonté de remise en cause des conditions de travail et d'emploi actuelles. Aucun chiffre n'est encore annoncé officiellement, néanmoins à la lecture du dit « projet », les représentants CFDT des salarié.es estiment à plus de 100 sur 620 le nombre d'emplois supprimés.

Pour la CFDT, il est indispensable d'avoir une expertise sur la stratégie de la Chambre régionale et les comptes de toutes les Chambres de la région (Chambre régionale et Chambres départementales) avant d'engager des coupes drastiques dans les emplois et les services.

Alors que les représentants du personnel des Chambres d'Agriculture n'ont pas le droit de faire appel à un expert, la CFDT lance un appel aux pouvoirs publics et au ministère de tutelle pour qu'ils interviennent et permettent cette expertise. Il faut faire toute la transparence sur la situation économique, le fonctionnement de la Chambre d'agriculture et sur les conséquences sociales et économiques du plan stratégique. C'est seulement à cette condition que les élus de la chambre, comme les représentants du personnel, pourront, en connaissance de cause, mesurer ensemble les transformations à venir. Il serait regrettable de se séparer à la hâte de services qui demain manqueront par l'absence d'une vision prospective globale intégrant l'ensemble des compétences nécessaires à préserver ou faire évoluer.

Dans ce nouveau contexte, l'engagement pris récemment par la chambre régionale d'agriculture au projet BreizhCop questionne : comment l'accompagnement vers une transition agro écologique pourra-t-elle se faire sans salariés et sans un service renforcé axé prioritairement sur ce chantier ? De ce fait, La CFDT juge comme inopportun la baisse de financement annoncée par le gouvernement.

La CFDT est convaincue que des alternatives aux suppressions d'emploi existent et, dans le cas où l'analyse partagée basée sur une expertise indépendante démontrerait leur nécessité, exige des conditions de départ dignes pour les salariés et permettant leur évolution professionnelle.

La CFDT demande que ses propositions sur des évolutions futures tant des missions que des conditions d'emploi soient prises en compte. Ces propositions permettront à la Chambre régionale d'Agriculture de conserver sa principale richesse : des salariés compétents et motivés.